

*Les descendants de Sulpice*



P.H. Gentilhomme x Marie Darnault

reconnaissance d'une créance due à un particulier par le  
co-fermier de la seigneurie de Valençay,  
en présence de Pierre Henri, autre co-fermier  
en date du 12 décembre 1706

E. 1066

1706



mil Sept cent le

comme Year 1706

midy, Par les Comte et Comtesse

vallancay en Berry, soubsigné. Jost Bertrand  
en Pithoune Estienne Bourguin, chas venuet  
et Henry Gentilhomme marchand prieur en partie  
de Chateauroux Et Siegneur de Veneux le dit  
Bourguin tant en son nom, que ce fust et portant  
Jost Vendam venuet son gendre marchand et aussi  
Sieur de la ville de Lure. Et  
vallancay, Par lequel Vendam venuet a dit Bourguin  
Promit et oblige fait valider ces presents Tant  
l'escrivain, et de faire oblier l'obligement avec Lucy  
Bourguin, et les dits tenuer en force a Jost  
Gentilhomme au payement de la somme d'espaces  
d'elaries tant les temps y portez apoint de les  
quels ont ete ennuie et confection duoit bien et  
legitimenement a honneste homme Jean Gallais aussi  
marchand tenuerant en ce rooy, pour le present  
exceptant la somme de celle venuet laquelle  
les dits Comparants Reconnoissoient que le  
dit Gallais eut a presentement pris et baillé  
et le laisser en Espaces de monnoyez soit et la quantite  
le tout bon et ayant cours present et a la veue du  
notaire soubsigné pour emploier a leurs affaires  
et demeureans.

G. C. R. S. B.

*Edouard*

middle of bullseye

*Abdullah Ballaney*  
C. No. 7 4/3 cents

me Häuser